



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-117

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2021

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

71-2021-07-20-00004 - Arrêté de subdélégation de signature -
Ordonnancement secondaire pour les actes de gestion dans les
applications financières et les engagements juridiques (2 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

71-2021-07-20-00004



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Arrêté n°

SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Ordonnancement secondaire pour les actes de gestion dans les applications financières et les engagements juridiques

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 43 et 44 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles modifié par le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Julien CHARLES en qualité de Préfet de Saône-et-Loire ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination dans ses fonctions de Monsieur Georges MARTINS-BALTAR en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de Saône-et-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 71-2021-03-31-00002 du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté préfectoral n° 71-2021-06-18-00002 du 18 juin 2021 portant délégation d'ordonnateur secondaire à Monsieur Georges MARTINS-BALTAR, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;

SUR proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 71-2021-07-05-00006 du 5 juillet 2021 est annulé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Georges MARTINS-BALTAR, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, les délégations de signature au titre d'ordonnateur secondaire délégué qui lui sont conférées par l'arrêté préfectoral susvisé sont exercées par :

- Madame Catherine PELET, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- Madame Cécile MERCIER-GIRARDIN, responsable de l'Unité de Contrôle n° 2 de Saône-et-Loire.

Article 3 : Monsieur Georges MARTINS-BALTAR, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, donne délégation aux agents ci-après désignés, à l'effet de valider dans les applications informatiques financières de l'Etat-CHORUS Coeur, CHORUS Formulaire et GISPRO, les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers rattachés aux Unités Opérationnelles (UO) dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé :

- Monsieur Luc RENAULT, chef du service Inclusion sociale (BOP 104, 135, 157, 177, 183, 303, 304) ;
- Madame Annie VINCENT, chargée de la gestion administrative et financière du service Inclusion sociale (BOP 304) ;
- Madame Nadine DENUZILLER, chargée de la gestion administrative et financière du service Inclusion sociale (BOP 135, 157, 177, 183) ;
- Monsieur Arthur DELACHAUX, référent asile et intégration au sein du service Inclusion sociale (BOP 104, 303) ;
- Monsieur Cédric GLOAGUEN, chef du service Egalité des chances – Accès à l'emploi, pour l'utilisation de GISPRO (BOP 102, 103, 147, 305) ;
- Madame Sylvie GAGET, chargée de la gestion administrative et financière du service Egalité des chances – Accès à l'emploi (BOP 147) ;
- Madame Caroline MUSQUET, chargée de la gestion administrative et financière du service Egalité des chances – Accès à l'emploi (BOP 147) ;
- Monsieur Antoine NIVAULT, chef du service Accompagnement des entreprises et administration du travail, pour l'activité partielle ainsi que l'activité partielle de longue durée et les remboursements de frais des conseillers du salarié (BOP 102, 103, 111, 305) ;
- Monsieur Patrick ABDELMAJID, chargé de développement des territoires, pour l'activité partielle ainsi que l'activité partielle de longue durée (BOP 102, 103, 305) ;
- Madame Léa DUMAS, chargée de développement des territoires, pour l'activité partielle ainsi que l'activité partielle de longue durée (BOP 102, 103, 305) ;
- Madame Anne OLIVIER, inspectrice du travail, pour l'activité partielle et l'activité partielle de longue durée.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 20 juillet 2021.

Article 4 : Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire et notifié à Monsieur le Préfet du département de Saône-et-Loire ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques de Saône-et-Loire et aux agents ci-dessus désignés.

Fait à Mâcon, le 20 juillet 2021

Pour le Préfet de Saône-et-Loire
et par délégation,
Le directeur départemental de l'emploi,
du travail et des solidarités,


Georges MARTINS-BALTAR